

**Conseil Général**  
**Séance du 26 novembre 2019 à 20h15 au Centre Communal**

---

**Ordre du jour**

1. Appel
  2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2019
  3. Assermentation des nouveaux membres
  4. Communications de la Présidente du Conseil
  5. Communications de la Municipalité
  6. Préavis municipal No. 82/19 relatif au budget 2020 – rapport de la Commission de gestion – débat et décision
  7. Préavis municipal No 83/19 concernant la modification des statuts de la Police Nord Vaudois – rapport de la Commission – débat et décision
  8. Préavis municipal No. 84/19 concernant l'approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord Vaudois – rapport de la Commission – débat et décision
  9. Réponse de la Municipalité au Postulat de Madame Progin
  10. Propositions individuelles et interpellations.
- 

Après avoir souhaité la bienvenue à tous, Madame la Présidente du Conseil, Danièle Schwander, ouvre la séance. Aucune modification de l'ordre du jour n'étant demandée, elle donne la parole à la Secrétaire du Conseil, Maryvonne Cholly-Stehlé, pour procéder à l'appel.

**1. Appel**

41 personnes assermentées étant présentes sur un total de 68 personnes, le quorum est atteint et la séance peut commencer.

**2. Procès-verbal de la séance du 11 juin 2019**

Le procès-verbal de l'assemblée du 11 juin 2019 est adopté à l'unanimité, moins une abstention.

**3. Assermentation des nouveaux membres**

3 personnes demandent à être assermentées, soit Madame Denise Stöckli et Messieurs Alberto Gianferrari et Thierry Martin.

#### 4. Communications de la Présidente du Conseil

- Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil souhaitant s'exprimer durant la séance, de bien vouloir se lever, préciser leur nom et prénom avant leur intervention et de parler à haute et intelligible voix, afin d'augmenter la qualité de l'enregistrement.
  - Elle précise que lors des dernières votations/élections, il a été constaté un nombre important de votants ayant omis de mettre leur date de naissance et ou de signer leur bulletin de vote. Elle espère que les personnes seront plus attentives lors des prochaines votations. Elle profite de l'occasion pour donner les dates des votations de l'année prochaine qui auront lieu les :
    - 09.02.20
    - 17.05.20
    - 27.09.20
    - 29.11.20
- Elle saisit également cette occasion pour remercier sincèrement les scrutateurs particulièrement sollicités en cette d'année d'élections fédérales, ainsi que Madame Péguiron, Secrétaire Municipale, pour le travail exécuté en amont et Madame Cholly, Secrétaire du Conseil.
- Madame la Présidente rappelle à nouveau que participer à une commission fait partie intégrante du rôle de Conseiller général et que les rapports des commissions doivent être fournis au plus tard 48 heures avant l'assemblée.

#### 5. Communications de la Municipalité

Mme la Présidente passe ensuite la parole à Monsieur le Syndic Denis Schneider, pour les communications de la Municipalité.

- Futur refuge de Cheseaux-Noréaz : la mise à l'enquête aura lieu en principe, ce mercredi 27 novembre 2019. Ça devrait paraître normalement dans le tout ménage de jeudi. Quelques petites modifications ont dû être apportées pour être conformes dans les documents de mise à l'enquête, mais sinon tout avance bien.
- Fond PCI 2020 : pour rappel, la Commune avait la possibilité d'utiliser le fond destiné à la protection civile. Entretemps, il s'avère que les règles ont quelque peu changé avec le Canton. En effet, alors qu'on pensait que la cave d'un bâtiment pourrait être payée comme abri antiatomique, ce n'est désormais plus possible, car le Canton ne paye plus que la sur-épaisseur de l'abri antiatomique, ce qui signifie que ça ne vaut plus la peine de faire une cave ou un abri antiatomique si on en n'a pas vraiment besoin. Il n'empêche que l'étude qui avait été diligentée par la Municipalité, par l'intermédiaire de Robert Arrigoni, Municipal des constructions, continue. Des travaux d'étude ont été menés avec un architecte de Lausanne sur des possibilités d'amélioration du bâtiment communal. Mais pour l'instant, il n'y a rien de concret. Ce qui est sûr, c'est que le fond PCI ne pourra pas être utilisé. D'un autre côté, le Canton reconnaît qu'il sera difficile d'exiger ces Fr. 500'000.- directement en 2022. Aussi, la Municipalité va jouer l'horloge et payer le plus tard possible, en espérant que les règles changent un peu entre les Communes, puisqu'il y a quand même beaucoup de Communes qui doivent de l'argent au Canton à ce niveau-là.
- Luminaires : Il a été prévu de changer une rangée de luminaires en passant au LED, dans le but d'économiser un peu d'électricité et être un peu plus écologique par rapport aux luminaires au sodium. Nous n'avons bien évidemment déjà plus de luminaires au mercure.
- Juridique : la Commune a actuellement en cours deux cas de conflit de voisinage où elle est attaquée au Tribunal cantonal. Dans les deux cas, elle est très bien défendue par Me Bovay et a

ainsi très bon espoir que les décisions qu'elle a prises seront jugées comme correctes. Une visite de la cour de justice aura lieu en février prochain concernant un de ces deux cas.

- Taxe d'épuration des eaux : Monsieur Schneider annonce que la Commune va devoir équilibrer les tarifs de l'épuration d'eau. En effet et comme déjà mentionné précédemment, la loi exigeant que les comptes soient équilibrés, la Municipalité a décidé d'augmenter la taxe au 1<sup>er</sup> janvier 2020, mais elle attend encore l'accord de principe de Monsieur Prix sur cette augmentation.
- Fibre optique de Swisscom : C'est toujours le serpent de mer, pas seulement à Cheseaux-Noréaz, mais également dans d'autres villages. Il y a encore 50 connections toujours bloquées dans le vieux village de Cheseaux-Noréaz et le long de la route qui mène aux déchets verts (Pré-Vuillemin), en raison d'un conflit sur une parcelle en particulier où Swisscom doit pouvoir intervenir. La Municipalité est en train de regarder avec Swisscom pour débloquer ces 50 connections pour que tout le monde ait le haut débit, mis à part au Chemin en Crochet.
- Gymnase : en début de l'année prochaine, un étang didactique est prévu d'être construit près de l'arrondi de la Cafétéria du Gymnase et le bâtiment communal. Le Gymnase a obtenu des fonds du Canton et de la Commune d'Yverdon et la Commune de Cheseaux-Noréaz a également participé à hauteur de Fr. 1'000.- pour soutenir cette initiative d'étang didactique, en exigeant toutefois du Gymnase que les fameuses grenouilles rieuses qui pourraient venir s'installer dans cet étang, soient évacuées au fur et à mesure, car il s'agit d'une espèce protégée, mais invasive. Le Gymnase s'est en effet engagé à les déplacer si leur nombre devenait trop important.
- Plan canicule : 3 aînés ont pu apprécier la visite du Syndic durant cet épisode caniculaire. La Municipalité a également fêté deux nonagénaires de la Commune en les personnes de Madame Pittet et de Monsieur Schwander, toutes les deux encore bien fringants.
- Grillade du 1<sup>er</sup> août : Monsieur le Syndic encourage tout un chacun à participer à cet événement s'il le souhaite. Il relève que cette année, la désormais « traditionnelle » raclette a eu un débit très satisfaisant et remercie le Vice-Syndic, Jean-Marc Tâche pour l'organisation des feux d'artifice.
- Police Nord Vaudois : pour l'instant, tout se passe bien puisque la Commune a un arrangement qui court jusqu'en 2021. Mais après cette échéance, la Commune risque de devoir payer plus cher. En effet, les coûts de la Police vont augmenter en raison de l'informatisation de certaines tâches administratives, afin d'être davantage sur le terrain. Par exemple, il sera bientôt possible d'être amendé et de payer avec carte de crédit, débitant directement votre compte. Certains l'auront peut-être remarqué, il y a aussi plus de radars qu'il y a quelques années. Et comme la Commune compte plus de 10% de réussite au niveau des dépassements de la limite, la Police revient assez souvent dans la montée de Cheseaux-Noréaz. Dès lors, il est conseillé de faire toujours bien attention à la vitesse à cet endroit et dans la Commune en général.
- AGGLOY : la Commune est membre de l'AGGLOY jusqu'en 2020. Elle est en train d'étudier si ça vaut toujours la peine de participer, sachant que la Commune n'est pas véritablement touchée par la LATC et n'a pas non plus de zones industrielles ni de zones d'activités artisanales (ZI/ZA). Par contre, pour jouer le jeu de l'agglomération avec les 7 autres Communes participantes, il est possible qu'elle décide de rester membre au-delà de 2020.
- Panneaux solaires : Denis Schneider informe l'assemblée que la Commune a enfin reçu la subvention de la Confédération à hauteur de Fr. 13'000.- après deux ans d'attente. Pour rappel, la Commune avait investi Fr. 35'000.- pour des panneaux solaires qui produisent et grâce auxquels la Commune peut revendre l'électricité au restaurant qui consomme considérablement d'électricité durant la journée. Le restaurant bénéficie ainsi d'un petit rabais sur Romande Energie et la Commune peut amortir d'autant ses panneaux.

## 6. Préavis municipal No. 82/19 relatif au budget 2020 – rapport de la Commission – débat et décision

- Madame la Présidente repasse la parole à Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis municipal relatif au budget 2020, qui présente un déficit de Fr. 299'240.- et des amortissements pour Fr. 272'890.- Monsieur le Syndic précise que ce budget, bien que déficitaire, est très conservatif et qu'en principe, le résultat réel a de bonnes chances d'être meilleur, comme c'est souvent le cas.
- Le budget 2020 présente des Recettes de Fr. 3'053'390.- et des Charges de Fr. 3'352'630.-, pour un Résultat net après amortissements de Fr. -299'240.-. Il tient compte des principales différences ci-dessous par rapport aux comptes 2018 :
  - Augmentation des charges pour les transports (charge de bassin et Travys) de Fr. 10'900.-
  - Baisse des revenus d'impôts selon les estimations cantonales de Fr. 301'894.- dont Fr. 98'250.- liés à la baisse de trois points d'impôt.
  - Equilibrage des frais pour l'épuration par l'augmentation de la taxe au m3 passant de Fr. 1.50 à Fr. 2.60 générant des recettes de Fr. 49'500.-
  - Augmentation des frais de police par l'augmentation de la valeur du point d'impôt, pour un montant de Fr. 20'469.-
  - Augmentation des charges de participation pour la LAMAL, de Fr. 38'514.-
  - Prise en charge complète par le Canton des frais de l'Organisme médico-social vaudois (CMS, AVASAD) générant une économie de Fr. 62'980.-
  - Augmentation globale de Fr. 79'645.- dûe à l'augmentation du nombre d'enfants et des frais pour le secondaire par la construction du bâtiment scolaire des Rives. Un montant de Fr. 20'000.- a été estimé pour les activités extrascolaires (courses d'école, voyages d'études, etc.) désormais à la charge des Communes.
- La parole est ensuite donnée à Monsieur Luc Wagner, Rapporteur de la Commission de gestion, pour procéder à la lecture du rapport de la Commission. Cette dernière souligne que le budget prévoit une perte nette après amortissements d'environ Fr. 300'000.-, les charges demeurant stables alors que les revenus diminuent de Fr. 302'000 (10% de moins), dont près de Fr. 100'000.- venant de la baisse de trois points d'impôt, votée lors de la dernière assemblée. La Commission exprime des doutes sur les rentrées fiscales estimées dès lors que le nombre d'habitants est en progression dans la Commune. En ce qui concerne les charges, la Commission porte à la connaissance du Conseil que seuls 10% de la totalité des postes peuvent donner matière à discussion, les 90% restant étant imposés par le Canton, minimisant ainsi sensiblement la marge de manœuvre de la Commune. La Commission propose de revoir les amortissements comptables qui se montent à Fr. 273'000.- à la fin de l'exercice 2020, afin de neutraliser au possible cette perte d'exercice. En conclusion, malgré ce résultat déficitaire et suite aux remarques ci-dessus, la Commission recommande au Conseil général d'approuver le préavis municipal sur le budget 2020.
- Mme la Présidente remercie Monsieur Wagner pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- La parole n'étant pas demandée, Madame Schwander remercie MM. Schneider, Syndic et Wagner, Rapporteur de la Commission de gestion pour leur travail et fait passer au vote le préavis concernant le budget 2020.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,  
Vu le rapport de la Municipalité,  
Entendu le rapport de la Commission de gestion,

décide

Article premier : le budget présenté par la Municipalité pour l'année 2020 prévoyant :

Recettes	Fr. 3'053'390.-
Charges	Fr. 3'352'630.-
	-----
Soit un résultat net après amortissements de	Fr. - 299'240.-

Article deux : Décharge est donnée à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2018.

Le préavis est adopté à l'unanimité.

**7. Préavis municipal No 83/19 concernant la modification des statuts de la Police Nord Vaudois – rapport de la Commission – débat et décision**

- Mme la Vice-Présidente donne la parole à Monsieur le Syndic, Denis Schneider, pour la lecture du préavis municipal concernant la modification des statuts de la Police Nord Vaudois.
- Monsieur Schneider précise que la modification apportée aux statuts de la Police Nord Vaudois est surtout cosmétique et concerne plus spécialement les Communes d'Orbe et d'Yverdon-les-Bains. Elle vise avant tout à renforcer la légitimité démocratique de l'Association en prévoyant la désignation des membres du Conseil Intercommunal uniquement par les organes délibérants des communes membres. Elle vise également à assouplir la procédure de modification des statuts en prévoyant la compétence exclusive du Conseil Intercommunal. Il ne sera donc plus nécessaire de consulter les Conseils communaux ou généraux avant de modifier les statuts, y compris pour les révisions fondamentales. En revanche, les modifications les plus importantes nécessiteront toujours la réunion d'une majorité qualifiée, cela afin de garantir les droits des petites Communes. Actuellement et comme Cheseaux-Noréaz n'a pas de commission de sécurité avec représentations politiques comme c'est le cas dans les grandes Communes, elle a droit à deux représentants (Messieurs Tâche et Bloch). Si l'assemblée accepte la modification, Cheseaux-Noréaz n'enverra plus qu'un seul représentant, en l'état Monsieur Tâche, ce qui simplifiera grandement le processus. Il en sera de même pour les Communes d'Orbe et d'Yverdon, qui n'auront elles aussi qu'un seul porteur de voix chacune.
- Mme la Présidente, Danièle Schwander remercie Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis et ces précisions et donne la parole à Monsieur Florian Grognez pour la lecture du rapport de la Commission.
- Danièle Schwander remercie Monsieur Grognez pour la lecture du rapport et ouvre la discussion.

- Madame Cholly demande la parole, non pour une question mais pour se faire confirmer par Monsieur le Syndic qu'en cas d'acceptation de la modification des statuts de la PNV, les Communes membres n'auront plus la possibilité de s'exprimer sur les modifications futures des statuts. Monsieur le Syndic confirme en effet cet état de fait. Il précise qu'il serait mal venu de la part de l'assemblée de refuser la modification, car cela ferait capoter tout le projet. Il relève en outre que cette modification est liée au contrat que la Commune a signé avec la PNV jusqu'en 2021 et qu'à cette échéance, ces accords devront être renégociés et c'est à ce moment-là que notre Commune risque de devoir payer davantage.
- Madame Cholly rebondit sur ce risque de devoir payer davantage à l'échéance du contrat actuel avec la PNV et demande quelles seront alors les options possibles pour notre Commune. Il répond que la Commune pourra toujours sortir de l'Association et rejoindre la Gendarmerie ou peut-être que la Gendarmerie aura une autre configuration d'ici-là. Le peuple a voté contre la police unique, la Conseillère d'Etat actuelle est pour la police unique, les Gendarmes sont plutôt pour, les Policiers plutôt contre. Bref, il y a une incertitude quant à la suite. Mais une seule chose est certaine, c'est que les coûts vont augmenter, en raison des frais informatiques d'une part, mais aussi à cause des manifestations, à l'instar de cet été où Gendarmes et Policiers ont officié conjointement, avec patrouilles communes organisées à Lausanne notamment. La population demande toujours plus de sécurité et les frais augmentent. Madame Cholly remercie Monsieur le Syndic pour ces précisions.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe maintenant au vote du préavis municipal 83/19 concernant la modification des statuts de la Police Nord Vaudois.

#### LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAU-NOREAZ

Vu le préavis municipal,  
Entendu le rapport de la Commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

Article premier : les art. 9, 10, 11, 15, 26, 27, 37, 42a et l'intitulé du Titre VI des statuts de l'Association intercommunale Police Nord Vaudois sont modifiés conformément à la décision du Conseil Intercommunal du 12 juin 2019.

Article deux : la modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'Etat.

Le préavis est adopté par 30 voix, 2 refus et 7 abstentions.

**8. Préavis municipal No. 84/19 concernant l'approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord Vaudois – rapport de la Commission – débat et décision**

- Madame la Présidente, Danièle Schwander donne à nouveau la parole à Monsieur le Syndic pour la lecture du préavis municipal concernant l'approbation du volet stratégique du PDR du Nord Vaudois. En résumé, il s'agit d'un plan directeur « Light », allégé, qui ne sera pas pris en charge par le Canton, puisque le Canton a son propre plan et qu'il désire que l'agglomération ait son propre plan intercommunal. Ainsi, ce vote est purement consultatif. Monsieur le Syndic précise que l'assemblée doit se prononcer non pas sur le contenu du PDR, mais uniquement sur le volet stratégique, c'est à dire qu'il y ait un plan directeur régional « Light » qui soit mis en place.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Schneider pour la lecture du préavis et passe la parole à Monsieur Grognuz pour la lecture du rapport de la Commission.
- Madame la Présidente remercie Monsieur Grognuz pour la lecture du rapport de la Commission et ouvre la discussion.
- Madame Progin regrette que le préavis municipal n'explique pas ce qu'est le volet stratégique et que la Commune ne l'ait pas mis en annexe du préavis sur le site de la Commune. Monsieur le Syndic répond qu'en effet, il a été décidé avec le président du Comité de Pilotage (COPIL) du PDR, Monsieur Yves Pellaux, de ne faire figurer qu'un résumé dans le préavis, car le volet stratégique fait plus de 8 pages et que le sujet est plutôt insignifiant pour la Commune.
- La parole n'étant plus demandée, Madame la Présidente passe au vote le préavis municipal 84/19 concernant l'approbation du volet stratégique du Plan Directeur Régional (PDR) du Nord Vaudois.

LE CONSEIL GENERAL DE CHESEAUX-NOREAZ

Vu le préavis municipal,  
Entendu le rapport de la commission,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

d'accepter le volet stratégique du Plan Directeur Régional du Nord Vaudois.

Le préavis est adopté par 27 voix contre et 10 abstentions.

**9. Réponse de la Municipalité au Postulat de Madame Progin**

- Madame la Présidente cède la parole à Madame Di Dario, Municipale, pour la présentation de la réponse de la Municipalité au Postulat de Madame Progin déposé lors de l'assemblée du Conseil, le 11 juin 2019.
- Pour rappel, le postulat proposait une modification des directives du 13 mars 2017 relatives à la gestion des déchets à Cheseaux-Noréaz conformément au règlement communal du 28 juin 2017, selon le projet suivant :
  - Les étudiants et les personnes en formation jusqu'à 25 ans sont exonérés de la taxe sur présentation d'une attestation.

- Les adultes au bénéfice d'une prestation complémentaire (PC) ou au revenu d'insertion (RI) sont exonérés sur présentation d'une attestation.
- Madame Di Dario présente à l'assemblée un tableau comparatif des taxes forfaitaires des déchets perçues dans l'AGGLOY. Elle précise que la commune de Cheseaux-Noréaz compte environ une soixantaine de jeunes entre 20 et 25 ans qui pourraient être concernés ces prochaines années par cette exemption. Cela pourrait représenter une baisse de Fr. 4'800.- de la taxe forfaitaire sur un budget d'env. Fr. 25'000.- par année, soit une perte de près de 25%. Ce manque à gagner obligerait la commune de Cheseaux-Noréaz à augmenter sa taxe forfaitaire de Fr. 20.- ce qui la porterait à Fr. 100.- par adulte de plus de 25 ans. Par conséquent, la Municipalité ne souhaite pas entrer en matière sur le postulat de Madame Progin, demandant la modification du point 13 de sa directive relative à la gestion des déchets, ni pour l'exemption des jeunes de moins de 25 ans, ni pour les personnes au bénéfice de prestations complémentaires ou au revenu d'insertion.
- Madame Progin remercie la Municipalité pour ces calculs et ces informations. Toutefois, elle demande à ce qu'une commission soit nommée et l'objet mis en votation lors du prochain Conseil général.
- La Municipalité prend acte de la demande de Madame Progin et fera le nécessaire pour le prochain conseil.

#### **10. Propositions individuelles et interpellations**

- Madame Schwander donne la parole à l'assemblée pour les propositions individuelles et interpellations.
- Monsieur Julien Jeanneret revient sur l'expérience d'ouverture en soirée de la déchetterie de cet été et demande à la Municipalité si elle a prévu d'aller plus loin dans l'initiative, notamment avec la mise en place de lumières afin de conserver cet horaire toute l'année. Madame Di Dario, Municipale en charge, répond que l'expérience a effectivement été positive et sera reconduite l'année prochaine jusqu'à fin septembre, mais pas forcément pérennisée sur l'année entière pour l'instant.
- Sous forme de boutade, Monsieur Quentin Cochand se demande pourquoi les documents relatifs aux impôts sont envoyés par courrier et non par courriel. Monsieur le Syndic explique qu'un habitant de la Commune bloque Swisscom qui doit passer sur son terrain et qui a créé beaucoup de nuisance. Cet habitant ne souhaite pas spécialement bloquer 50 ménages, il souhaite juste une compensation de la part de Swisscom. Une négociation a bel et bien eu lieu, mais ça ne sera pas avant décembre 2019.
- Monsieur Salvatore Di Lorenzo demande à la Commune si elle pouvait faire une lettre à Monsieur Dolivo, pour lui demander la réparation du tapis d'asphalte construit en 2016 et endommagé lors de la construction des Balcons du Lac. En effet, selon les papiers qu'il a à sa disposition, ce n'est pas à la Commune de payer pour ces dégâts. Monsieur le Syndic répond qu'il regardera avec Madame Maillard, Municipale en charge pour faire le nécessaire.
- Monsieur Di Lorenzo demande encore si des places Visiteurs ont été prévues pour les voisins du lotissement des Balcons du Lac. Monsieur Prahin répond que 4 places ont été inscrites comme places Visiteurs, mais que celles-ci sont destinées en premier lieu aux habitants des 16 appartements.

- Monsieur Di Lorenzo a constaté qu'une promeneuse laisse systématiquement faire son chien dans son jardin et souhaite que la Municipalité intervienne. Monsieur le Syndic suggère à Monsieur Di Lorenzo d'écrire une lettre à la Municipalité en ce sens, en précisant qu'il n'était pas la seule personne à qui ça arrivait malheureusement.
- Madame Monique Ducret a beaucoup apprécié de pouvoir lire l'intervention de Madame Di Dario sur l'écran et se demande les autres membres de la Municipalité ne pourraient pas faire de même pour leurs interventions. La Municipalité a pris note de cette suggestion et en remercie Madame Ducret.
- Aucune autre proposition individuelle ou interpellation n'étant faite par l'assemblée, Madame la Présidente remercie les Conseillers présents et lève la séance à 21h30, en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à tous.



La Présidente  
Danièle Schwander

Pour le bureau



La Secrétaire  
Maryvonne Cholly